

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau, environnement Unité Biodiversité

N°2020/SEE/0022

Arrêté d'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département de la Loire-Atlantique

LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le titre III du livre IV du code de l'environnement, notamment son article L.436-5
- VU la partie réglementaire du code de l'environnement, notamment ses articles R.436-14/5 et R.436-38;
- VU l'arrêté préfectoral annuel N° 2019/SEE/2203 en date du 20 décembre 2019, réglementant l'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2020 dans le département de la Loire-Atlantique;
- VU l'arrêté n° 2019/SEE/5 du 18 janvier 2019 portant sur l'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département ;
- VU l'arrêté du 19 juin 2019 donnant délégation de signature de monsieur le préfet de la Loire-Atlantique à monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, et l'arrêté de subdélégation du 05 septembre 2019 de monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO à certains de ses collaborateurs;
- Considérant que cette pratique de pêche à la carpe de nuit ne porte pas atteinte à l'équilibre halieutique et environnemental;

ARRÊTE

Article 1er - Objet de l'arrêté

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur l'ensemble des parcours sur les plans d'eau et cours d'eau cités en article 2 et cartographiés en annexes (numérotées de 1 à 39);

Article 2 - Bénéficiaire de l'opération

Ces autorisations sont accordées aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou des détenteurs des droits de pêche sur les parcours de pêche à la carpe de nuit.

Bénéficiaires	Lieux	Communes concernées	Annexe	
	Canal De Nantes À Brest	Blain	1	
La Gaule Blinoise	Plan D'eau Du Gavre	Le Gavre	2	
	Etangs de la Madeleine	Fay de Bretagne	3	
	Plan d'eau de Bout-de-bois	Saffré	4	
La Brème Clissonnaise La Gaule Nantaise		Le Pallet (Noé) rive droite	5	
		Le Pallet (Vallée) rive droite	6	
		Le Pallet (Pé de Vignard) rive droite	7	
	La Sèvre Nantaise	Monnière / Maisdon Sur Sevre rive gauche Saint Fiacre Sur Maine(Portillon)	8	
		rive gauche		
		La Haie Fouassiere rive droite	9	
		Vertou (Pierre Percée) rive droite	10	
	Vertou (Planty) rive droite		11	
	Loire	Thouare S/Loire (Boire de Mauve)	12	
	Erdre	Suce Sur Erdre (Ile de Mazerolles)	13	
	Plan d'eau de Beaulieu	Coueron	14	
	Etang de la Croix Rouge	Basse-Goulaine	15	
	Canal de la Martinière	Le Pellerin	16	
L'Ablette Oudonnaise	Le Havre	Oudon	17	
		Cheix En Retz (en rive droite)	19	
		Cheix En Retz (Tancherie)	20	
		Port Saint Pere	21	
L'union des Pêcheurs du Pays de Retz	Le Canal Maritime de La Basse Loire	Frossay	22	
Le Gardon d'herbe	Plan D'eau De Choisel	Chateaubriant	23	
Castelbriantais	Etang de la Courbetière	Saint-Aubin-des-Chateaux	24	
La Gaule Nazairienne	Plan D'eau Des Tilleuls	Saint-Nazaire	25	
	Plan d'eau du Bois Joalland	Saint Nazaire	26	
L'Amicale de Vioreau		Joue Sur Erdre (La plage)	27	
	Grand Réservoir	Joue Sur Erdre (Le Hardais)	28	
	de Vioreau	Joue Sur Erdre (Le Bouguenais)	29	
Le Gardon Genestonnais	Plan d'eau Communal	Geneston	30	
Le Gardon Savenaisien	Etang de la Vallée Mabile	Savenay	31	
Le Pêcheur du Don	Le Don	Jans / Nozay	32	
La Brème de L'isac	Etang du Gué Aux Biches	Saint-Gildas-Des-Bois	33	
Le Martin Pêcheur Philibertin	Plan d'eau Communal	Saint-Philbert-De-Grand-Lieu	34	
L'Amicale des Pêcheurs de	Etang de la Provostière	Riaille	35	
Riaillé	Plan d'eau du Clos	Trans sur Erdre	36	
Sarl Domaine de Mazerolles	Plan d'eau des Marais du Patis	Saint-Mars-du-Desert	37	
La Sirene Logne-Boulogne	La Boulogne	Saint Colomban	38	
Amicale des pêcheurs anceniens	Loire	Oudon à Ancenis rive droite	39	

Article 3: Condition d'exécution

La pêche de la carpe de nuit s'exerce dans les conditions fixées par la réglementation.

Article 4: Modalités de mise en oeuvre

Une signalétique est mise en place par les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ou par les détenteurs des droits de pêche nommés à l'article 2.

En vue de limiter les risques de captures accidentelles de poissons carnassiers, les seuls appâts autorisés durant la nuit sur ces parcours sont les bouillettes et les graines végétales.

Article 5 - Abrogation

L'arrêté n° 2019/SEE/5 du 18 janvier 2019 portant sur l'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département est abrogé.

Article 6 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer, les maires des communes concernées, le général commandant le groupement de gendarmerie de la Loire-Atlantique, le président de la fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

NANTES, 16 8 10 2020

pour le Préfet et par délégation p/le directeur départemental des territoires et de la mer et par subdélégation, la chef du service eau, environnement,

Céci MATHIS

Référence arrêté : 1

Dénomination du site : Canal de Nantes à Brest

Type de parcours

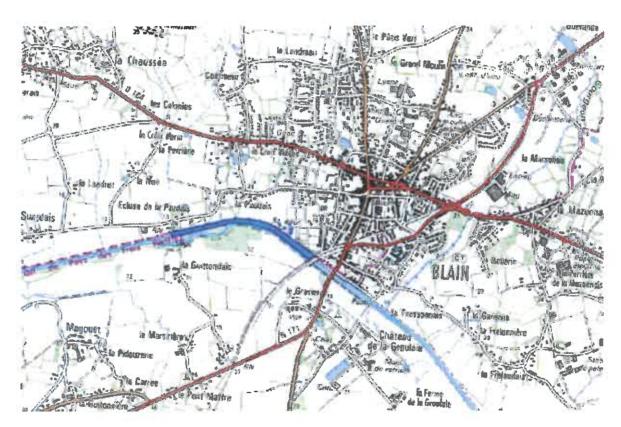
Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Blinoise

Préctsions Localisation : Sur le Canal de Nantes à Brest vers le lieu-dit "la Paudais"

Détail parcours : Rive Gauche entre le pont du Canal et l'écluse de la Paudais

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Type de parcours Etang de la Forêt du Gâvre Dénomination du site :

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Blinoise

Pêche de nuit

Référence arrêté: 2

Commune de Le Gavre Précisions Localisation :

Détail parcours : Toute la rive côté camping (rive gauche), délimité par pancartes

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté : 3

Dénomination du site : Etangs de la Madeleine à Fay-

de-Bretagne

Type de parcours

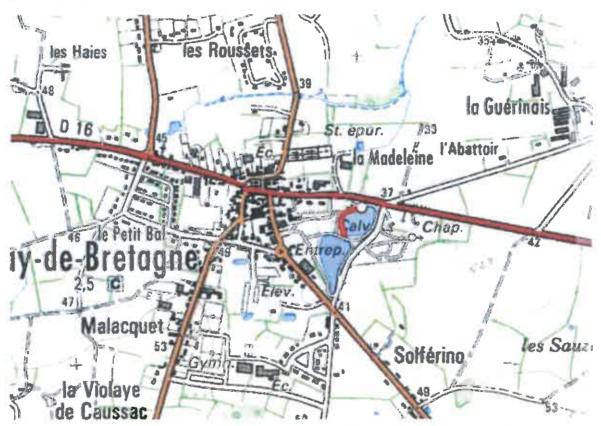
Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Blinoise

Précisions Localisation : Sur le plan d'eau nord en rive ouest.

Détail parcours : Entre le ponton handicapé et la passerelle séparant les deux plans d'eau.

Commentaire : Délimité par des panneaux sur site.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Plan d'eau de Bout-de-bois Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 4

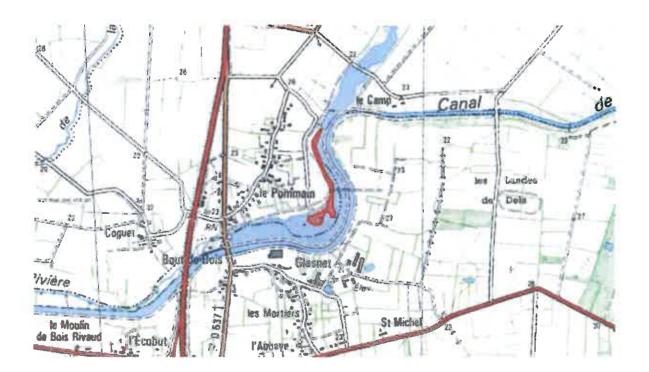
Détenteur du droit de pêche : La Gaule Blinoise

Précisions Localisation : Etang de bout-de-bois à Saffré.

Détail parcours : De l'île jusqu'à la passerelle delimitant les deux plans d'eau en amont.

Commentaire : 1ere version de carto réalisée en 2012 : Voir carte annexée à l'arrêté de 2012 pour 2013.

Cartographie



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 5

Dénomination du site : Rivière "La Sèvre Nantaise" au

Pallet (Noë)

Type de parcours

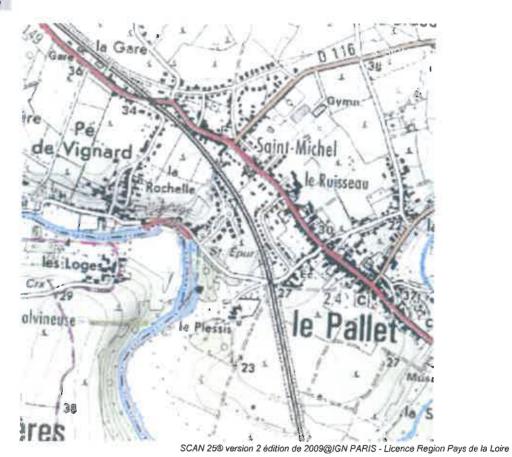
Pêche de nuit

Détenteur au droit de pêche : La Brème Clissonnaise

Précisions Localisation : Amont du pé de vignard commune de LE PALLET

Détail parcours : Rive droite, du barrage de la rochelle au pé de Vignard

Commentaire :



Référence arrêté: 6

Dénomination du site : Rivière "La Sèvre Nantaise" au

Pallet (vallée)

Type de parcours

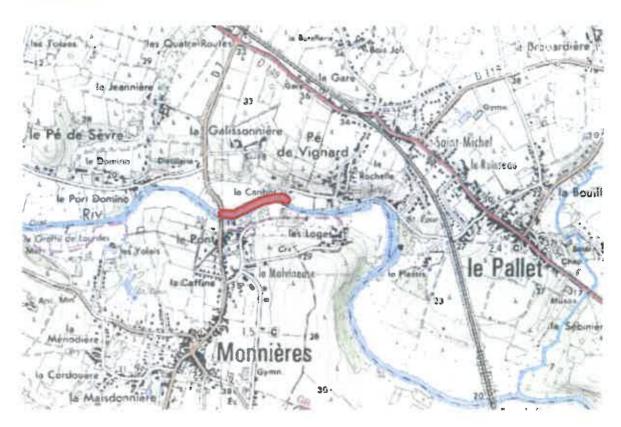
Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Brème Clissonnaise

Précisions Localisation : En amont du pont de Monnières en rive droite

Détail parcours : En rive droite sur 360m Limite amont : bout de la voie communale de la Noë (juste avant le virage) Limite aval : le pont de Monnière.

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 7

Dénomination du site : Rivière "La Sèvre Nantaise" au

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Brème Clissonnaise

Sur la Sèvre Nantaise vers le lieu-dit "Pé de Vignard" Précisions Localisation :

Détail parcours : Sur la rive droite sur 110m

Limite amont : au niveau de la rue de la Vallée, en aval de l'aire de jeux et de pique-nique Limite aval : fin du petit chemin longeant la Sèvre Nantaise*

Aire de jeu hors périmètre Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 8

Dénomination du site : Sevre nantaise RG

Portillon/Monnières

Type de parcours

Pêche de nuit

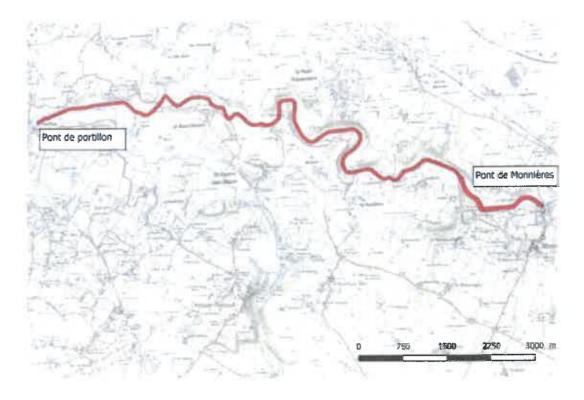
Détenteur du droit de pêche :

Précisions Localisation : Sevre nantaise entre Portillon et Monnières

Détail parcours : En rive gauche entre la petite écluse au lieu-dit pont de Portillon sur la commune de

VERTOU et le pont routier de la D7 sur la commune de MONNIERES

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté 9

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise

HaieFouassière-Hautière

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Pêche de nuit

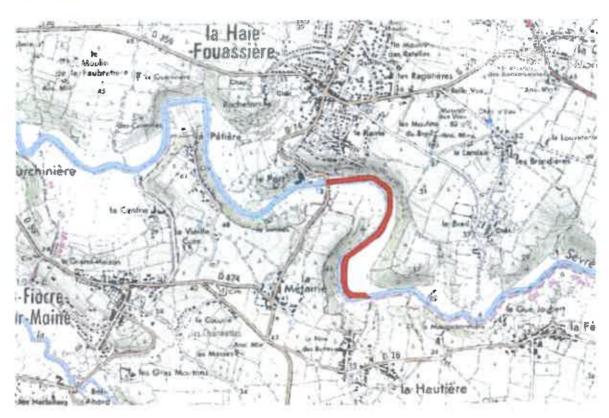
Précisions Localisation :

Sur la commune de la haie Fouassière en rive droite face à la cale de la hautière en amont

jusqu'au pont de la haie fouassière en aval.

Détail parcours :

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté 10

Type de parcours

Dénomination du site : Rivière "La Sèvre Nantaise" à la

Pierre percée

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Sur la Sèvre Nantaise en rive droite à Vertou Précisions Localisation :

Détail parcours : Limite amont : 100m en aval du pont de Portillon Limite aval : Lieu-dit "La pierre percée"

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté 11

Dénomination du site : Rivière "La Sèvre Nantaise" au

Planty

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

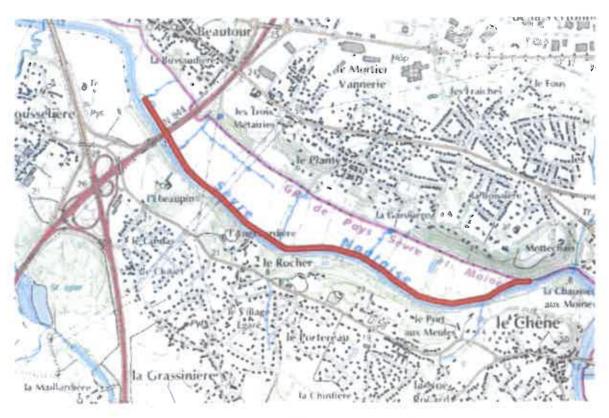
Pêche de nuit

Précisions Localisation : Sur la Sèvre Nantaise en rive droite à Vertou

Détail parcours : Limite amont : 250m en aval du chemin des "Bas des prés", au niveau du lieu-dit
"Mottechaix"-Chaussée aux moines au Chêne

Limite aval : Beautour/la Cale

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Type de parcours

Dénomination du site : Boire de Mauves

Pêche de nuit

Référence arrêté: 12

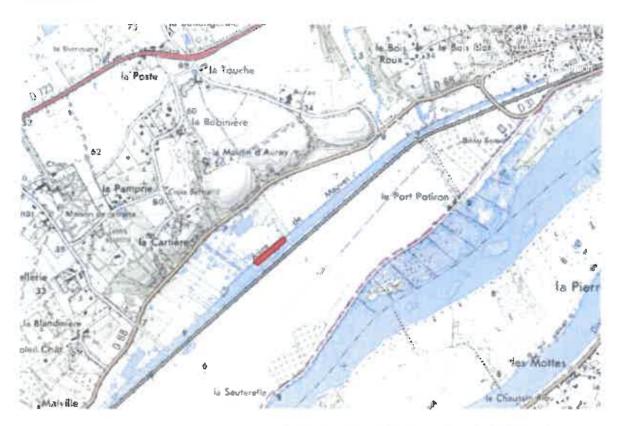
Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Précisions Localisation : En rive droite de la boire, sur une portion du chemin longeant la boire.

Détail parcours : sur une longueur de 320m. Limite aval = barrière , limite amont = fin de la clotûre en

barbelé longeant la boire.

Commentaire : Délimité sur le terrain par des panneaux



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Rivière "L'Erdre" à l'Ile de

Mazerolles

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 13

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Précisions Localisation : Sur l'Erdre (sur les lots N°8 et 9) autour de l'Ile de Mazerolle, sur 1000m environ.

Détail parcours : Du ruisseau de la Pinaudière au chemin en provenance du lieu-dit du même nom, rive

Droite

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Etang de Beaulieu

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrête : 14

Détenteur du groit de pêche : La Gaule Nantaise

Précisions Localisation : Plan d'eau de Beaulieu. Commune de Coueron

Détail parcours : Rive Droite. A partir de la borne en béton jusqu'au déversoir.

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 15

Dénomination du site : Etang de la Croix Rouge

Type de parcours

Pêche de nuit

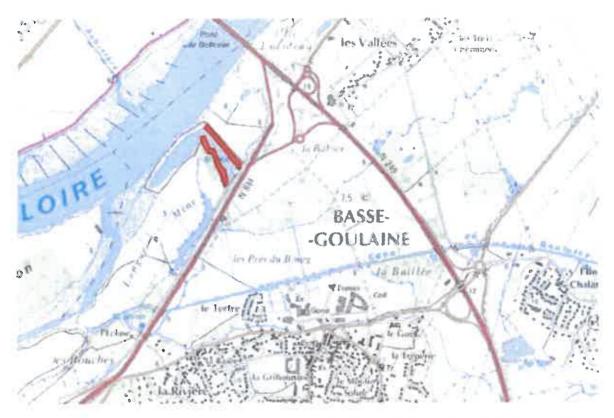
Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Précisions Localisation : Etang de la Croix Rouge, dit aussi Etang Boucaud, situé le long du périphérique sud à

proximité de la Boire de longue-mine

Détail parcours : Sur les 2 berges perpendiculaires à la Loire

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Canal de la martiniere, au

champ neuf

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 16

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nantaise

Sur la commune du PELLERIN, en rive droite du canal de la martinière, en aval du pont Précisions Localisation :

barrage de Buzay jusqu'à l'ecluse des champs neufs

Du lieu dit pont barrage de buzay jusqu'à l'ecluse des champs neufs. En rive droite . Pancours délimité par pannonceaux Détail parcours :

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Rivière "Le Havre" à Dénomination du site :

VieilleCours

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : L'Ablette Oudonnaise

Commune de OUDON. Dans la vallée de Vieille cour, 200m en amont de la passerelle en Precisions Localisation:

bois traversant la rivière jusqu'au pont de la D723. Sur les deux rives.

Détail parcours : Zone delimitée par pancartes

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté 19

Dénomination du site : Rivière "L'Acheneau" à Cheix-

en-Retz en RD

Type de parcours

Pêche de nuit

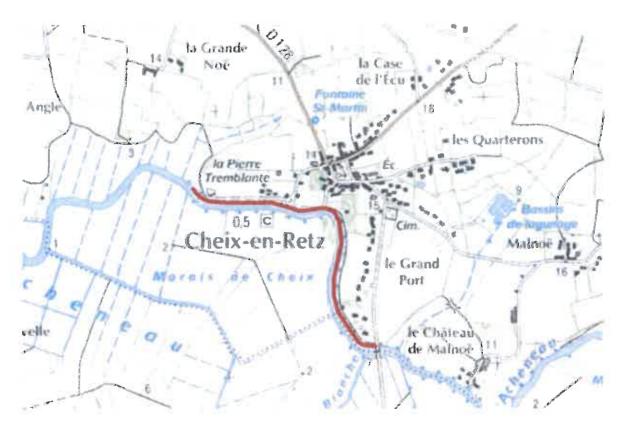
Détenteur du droit de pêche : L'Anguille Machecoulaise

Précisions Localisation : Sur l'Acheneau, en rive droite, sur la comune de Cheix-en-Retz

Détail parcours : Limite amont : Pont de Cheix à Buzon

Limite aval : à 1100m environ en aval du Pont de Cheix au lieu-dit "La pierre Tremblante"

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Rivière "L'Acheneau" à Cheix-

en-Retz (Tancherie)

Type de parcours

Pêche de nuit

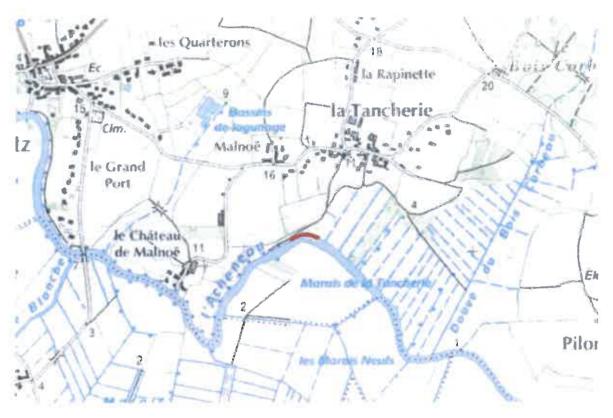
Référence arrêté : 20

Détenteur du droit de pêche : L'Anguille Machecoulaise

Précisions Localisation : Sur l'Acheneau, en rive droite, sur la commune de Cheix-en-Retz au lieu-dit "Tancherie"

Détail parcours : 100m de rives communales au lieu-dit la Tancherie.

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Rivière "L'Acheneau", à Port-

Saint-Père

Détenteur du droit de pêche : L'Anguille Machecoulaise

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 21

Préctsions Localisation : Sur l'Acheneau, en rive gauche, sur la commune de Port-Saint-Père

Détail parcours : Limite amont : 500m en amont du pont de port-saint-père au niveau du bras de la morinière

Limite aval : Du pont de port-Saint-Père (RD751A) Le canal qui longe le terrain de camping inclus.

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Canal maritime de Basse-Loire

à Frossay

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : L'Union des Pêcheurs Pays de Retz

Précisions Localisation :

Sur le Canal Maritime en rive gauche, au lieu-dit "Les rivières" à Frossay.

Sur 1000m en rive gauche. Délimitée par pancarte. Détail parcours :

Localisation sur carte SIG approximative. Pas d'informations sur emplacement des Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté 23

Dénomination du site : Etang de Choisel Type de parcours

Détenteur du croit de pêche : Le Gardon d'Herbe Castelbriantais

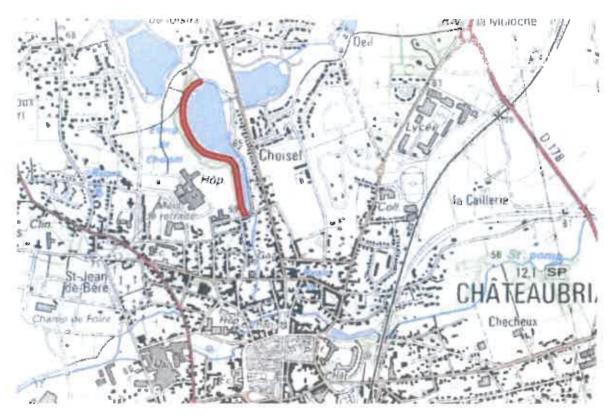
Pêche de nuit

Précisions Localisation :

Etang de Choisel

Détail parcours : Toute la rive Ouest.

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Type de parcours

Dénomination du site : Etang de la Courbetière à Chateaubriant

.

Détenteur du droit de pêche : Le Gardon d'Herbe Castelbriantais

Pêche de nuit

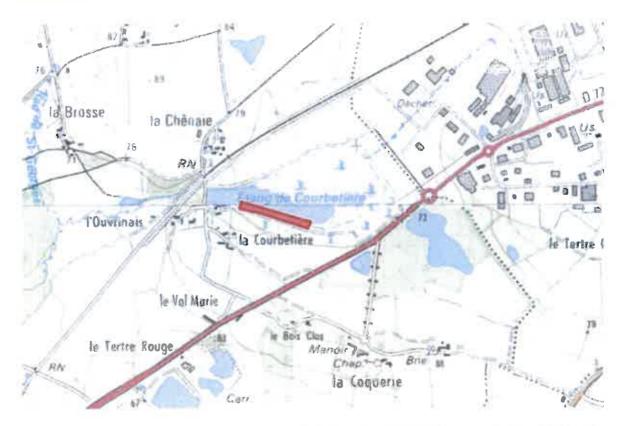
Référence arrêté: 24

Précisions Localisation : Etang de la Courbetière à Châteaubriant.

Détail parcours : Uniquement sur la rive de l'étang coté route de St-Nazaire. Délimité par pancarte. Pêche

autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre

Commentaire : Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Plan d'eau des tilleuls

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 25

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nazairienne

Précisions Localisation : Plan d'eau des tilleuls. Commune de Saint Nazaire

Détail parcours : Totalité du périmètre

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté . 26

Type de parcours

Dénomination du site : Etang du Bois-Joalland

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : La Gaule Nazairienne

Pecisions Localisation: Etang de l'immaculée à Saint-Nazaire,

Détail parcours : Rive côté immaculée sur 700 m. Situé entre le parking en bas de la Charles Garnier et le

deversoir

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Réservoir du Grand Vioreau - la

plage

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 27

Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Précisions Localisation : Réservoir du Grand Vioreau sur secteur dit "de la plage"

Détail parcours : En rive-nord, sur 200 m en aval de la route arrivant du camping jusqu'à la rive du réservoir.

Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er septembre au 31 décembre.

Commentaire : Du 1er janvier au 30 avril et du 1er septembre au 31 décembre.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Réservoir du Grand Vioreau - Hardais

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 28

Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Précisions Localisation : Réservoir du Grand Vioreau, parcours dit "du Hardais"

Détail parcours : Au lieu-dit "la Boustière", sur 200 m au bout du chemin longeant le réservoir en partant de

la Boustière vers le petit Vioreau. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin

au 31 décembre

Commentaire : Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 29

Dénomination du site : Réservoir du Grand Vioreau -

Bouguenais

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du aroit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Préctsions Localisation : Réservoir du Grand Vioreau, parcours dit "de Bouguenais"

Détail parcours : En rive-sud, au lieu-dit "la Haudinière", sur 250 m en amont du chemin amenant à la pointe

de l'ancien centre aéré. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31

décembre

Commentaire : Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrête: 30

Type de parcours

Dénomination du site : Plan d'eau communal de Geneston

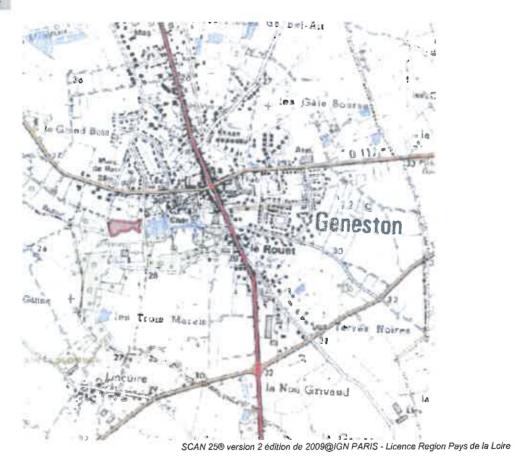
Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : Le Gardon Genestonnais

Précisions Localisation : Sur la rive sud du Plan d'eau communal de Geneston

Détail parcours : Parcours désigné par des pancartes

Commentaire :



Référence arrêté: 31

Dénomination du site : Etang de la Vallée Mabille

commune de SAVENAY

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : Le Gardon Savenaisien

Précisions Localisation: Sur la commune de SAVENAY au niveau de l'étang de la Vallée Mabille dit Lac de

Détail parcours :

Pourtour de l'étang à l'exception des zones de réserves et de la digue. Côté grand lac : à 20m en aval de la cale de mise à l'eau jusqu'au ponton. Côté petit lac : toute berge sauf

Commentaire :

Parcours temporaire de pêche a la carpe de nuit : du 15 novembre jusqu'à la veille de

l'ouverture de la pêche des carnassiers.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté : 32

Dénomination du site : Rivière "Le Don" à Beaujouet

Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : Pêcheur du Don

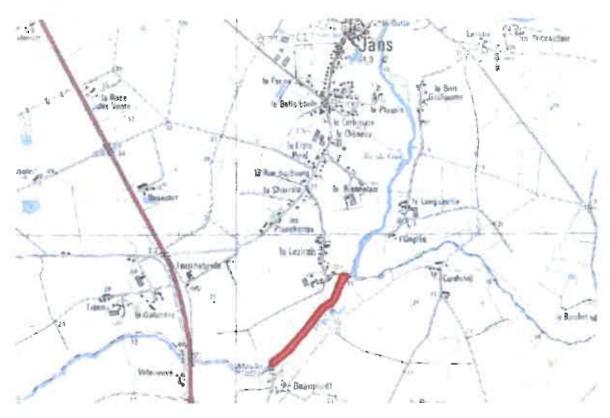
Pêche de nuit

Précisions Localisation :

Sur le Don sur les communes de Jans et Nozay

Détail parcours : Les deux rives, du ruisseau de Sauzignac au Moulin BeauJouet sur 750m

Commentaire:



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Etang du Gué aux biches

Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 33

Détenteur du droit de pêche : La Brème de l'Isac

Précisions Localisation : Etang du Gué aux biches

Détail parcours : 110m en amont du barrage, sur la rive droite de l'étang du gué aux biches

Commentaire: cf carto courrier de demande.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 34

Dénomination du site : Plan d'eau communal de Saint-

Philbert de GrandLieu

Type de parcours

Pêche de nuit

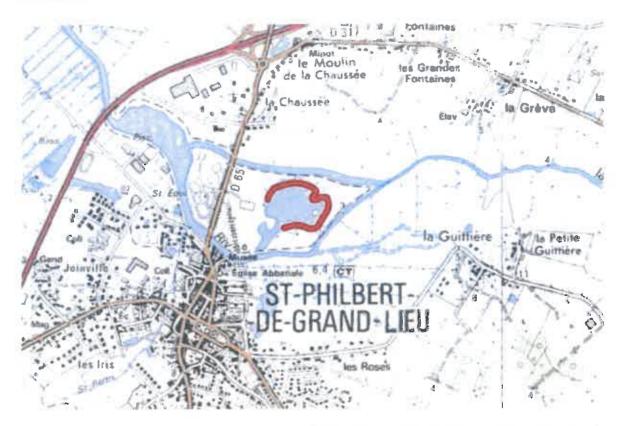
Détenteur du droit de pêche : Le Martin Pêcheur Philibertin

Plan d'eau communal de Saint-Philbert de GrandLieu

Détail parcours : Uniquement du 1er janvier au dernier dimanche de janvier de chaque année et du 2ème

samedi de mai au 31 décembre inclus

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Réservoir de la Provostière Type de parcours

Pêche de nuit

Référence arrêté: 35

Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de

Precistons Localisation: En rive nord de l'étang sur une distance de 300m

> 300 m en amont du chemin du château jusqu'au chemin du château. Zone délimitée par des pancartes, Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin au 31 décembre Détail parcours :

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Type de parcours

ı yp

Pêche de nuit

Référence arrêté: 36

Dénomination du site : Etang du Clos

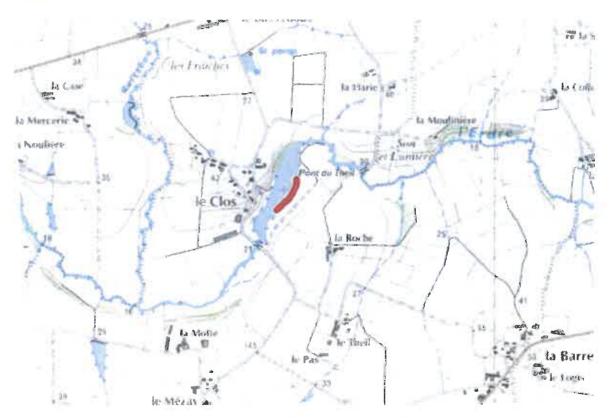
Détenteur du droit de pêche : L'Amicale des Pêcheurs à la ligne de

Précisions Localisation : En rive gauche de l'étang sur une distance de 500m

Détail parcours : Zone délimitée par des pancartes. Pêche autorisée du 1er janvier au 30 avril et du 1er juin

au 31 décembre

Commentaire : , Seuls les appâts de type bouillettes et graines végétales sont autorisées.



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Type de parcours

Dénomination du site : Marais du Patis (Mazerolles)

Pêche de nuit

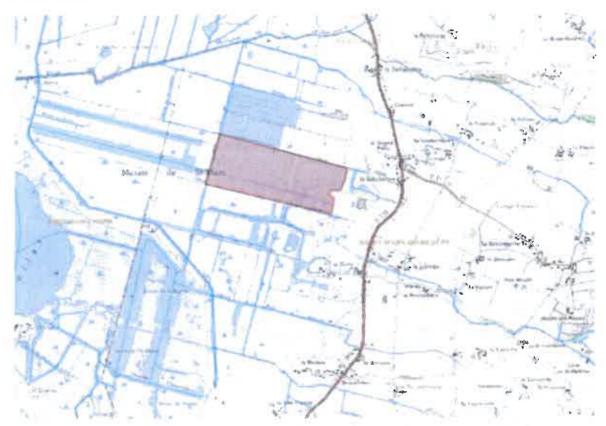
Référence arrêté: 37

Détenteur du droit de pêche :

Précisions Localisation : Marais de St Mars entre la douve du Fortay et la douve de la Grée

Détail parcours : Parcelles cadastrées: ZC: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 et 76, ZB: 4,5,6,7,8,9

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Dénomination du site : Rivière "La boulogne" à Pont

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : Sirène de Logne et Boulogne

Précisions

Localisation :

De la passerelle en bois de Pont James au barrage de la Sorinière sur les deux rives.

Détail parcours :

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire

Référence arrêté: 39

Dénomination du site : Loire entre OUDON et ANCENIS Type de parcours

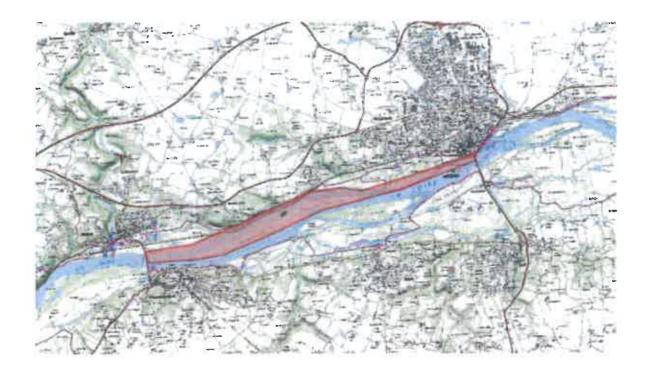
Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche :

Précisions Localisation : La Loire entre les ponts de Oudon et Ancenis

Détail parcours : En amont du pont de OUDON (D751C) jusqu'au pont de ANCENIS (D763). Exclusivement la rive droite . Rive Loire-Atlantique.

Commentaire :



SCAN 25® version 2 édition de 2009@IGN PARIS - Licence Region Pays de la Loire